



malakoff médéric

**VOTRE ASSISTANCE SANTÉ
À DOMICILE**

MALAKOFF MÉDÉRIC ASSISTANCE

**Avec Malakoff Médéric Prévoyance et MUT2M,
bénéficiez de nouveaux services gratuits 24h/24 et 7j/7
grâce à votre n° d'identification 753734**



 **N° Indigo 0 825 347 348**

0,15 € la minute

QU'EST-CE QUE MALAKOFF MÉDÉRIC ASSISTANCE ?

L'assistance santé à domicile Malakoff Médéric ASSISTANCE a pour but d'apporter aux participants de **Malakoff Médéric Prévoyance** et de **MUT2M** tous les services qui permettent de rétablir l'organisation normale d'une vie familiale perturbée, de manière imprévisible, par une maladie, une hospitalisation, un accident ou un décès, en mettant en place une aide temporaire, immédiate et adaptée.



AUXIA ASSISTANCE

**Entreprise régie par le Code des assurances
SA au capital entièrement libéré de 480 000 €
351 733 761 RCS Paris
29 rue Cardinet 75858 Paris cedex 17
www.auxia.com**

MALAKOFF MÉDÉRIC ASSISTANCE

- GARDE DES ENFANTS
- CONDUITE À L'ÉCOLE
- SOUTIEN PÉDAGOGIQUE À DOMICILE
- PRISE EN CHARGE DES ASCENDANTS
- AIDE MÉNAGÈRE
- GARDE DES ANIMAUX DOMESTIQUES
- LIVRAISON DES MÉDICAMENTS
- TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS
- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX ET ADMINISTRATIFS

QUI BÉNÉFICIE DE MALAKOFF MÉDÉRIC ASSISTANCE ?



Bénéficiaire de Malakoff Médéric Assistance toute personne qui :

- est participant au régime de prévoyance de **Malakoff Médéric Prévoyance** ou de la **Mutuelle Malakoff Médéric (MUT2M)**,
- ou vit sous le toit d'un participant au régime de prévoyance de **Malakoff Médéric Prévoyance** ou de **MUT2M** : conjoint de droit ou de fait, enfants à charge, ascendants,
- ou perçoit, de **Malakoff Médéric Prévoyance**, une pension d'invalidité, une allocation d'éducation, ou une rente ou allocation de veuf ou de veuve.

SOMMAIRE

VOUS ÊTES HOSPITALISÉ À LA SUITE D'UNE MALADIE IMPRÉVUE OU D'UN ACCIDENT CORPOREL	6
VOTRE HOSPITALISATION SE PROLONGE AU-DELÀ DE 2 JOURS	8
VOUS ÊTES IMMOBILISÉ CHEZ VOUS PLUS DE 5 JOURS	9
VOS ENFANTS SONT MALADES	10
UN DÉCÈS SURVIENT	11
VOUS RECHERCHEZ DES INFORMATIONS, VOUS AVEZ DES DÉMARCHES À ACCOMPLIR	12
TOUS LES SERVICES À DOMICILE	16

VOUS ÊTES HOSPITALISÉ À LA SUITE D'UNE MALADIE IMPRÉVUE OU D'UN ACCIDENT CORPOREL

Quelle que soit la durée de votre hospitalisation

Vous n'avez personne à qui confier la garde de vos enfants de moins de 16 ans.

L'Assisteur prend en charge :

- **le déplacement aller/retour d'un proche** vivant en France métropolitaine, pour les garder à domicile.
- **le transfert de vos enfants chez un proche**
Déplacement aller/retour en France métropolitaine des enfants, ainsi que celui d'un adulte pour les accompagner. En cas d'indisponibilité d'un accompagnateur, l'Assisteur prend en charge leur accompagnement par un prestataire conventionné.
- **la conduite à l'école et le retour à domicile**
Lorsqu'aucun proche ne peut se rendre disponible, l'Assisteur organise et prend en charge la conduite à l'école et le retour des enfants au domicile par l'un de ses prestataires, 2 fois par jour, dans la limite de 5 journées, réparties sur une période d'un mois.

• La garde des enfants

Si aucune solution n'a pu être trouvée, l'Assisteur prend en charge, à compter de la date de l'événement :

- la garde de vos enfants à votre domicile par un intervenant autorisé (jusqu'à 30 heures réparties sur un mois, selon la situation),
- le transfert et la garde de vos enfants chez une assistante maternelle (jusqu'à 30 heures réparties sur un mois, selon la situation).

Ce service peut être complété par l'accompagnement aller/retour des enfants à l'école.

Vos parents vivant à votre domicile ne peuvent se prendre en charge.

L'Assisteur organise et prend en charge :

- **le déplacement aller/retour en France métropolitaine d'un proche** susceptible de s'en occuper à votre domicile,
- **leur déplacement aller/retour chez un proche,**
- **leur garde à domicile** (jusqu'à 30 heures réparties sur un mois à compter de la date d'hospitalisation et selon la situation).

VOTRE HOSPITALISATION SE PROLONGE AU-DELÀ DE 2 JOURS

Vous souhaitez la présence d'un proche à votre chevet.

L'Assisteur organise et prend en charge en France métropolitaine **le déplacement aller/retour d'un proche et si besoin, son hébergement** jusqu'à 2 nuits, petit-déjeuner inclus, à concurrence de 92 € TTC pour l'ensemble.

Vous désirez une aide ménagère.

L'Assisteur met à votre disposition **une aide ménagère**, s'il y a lieu dès le premier jour de votre hospitalisation, afin de venir en aide aux proches demeurant au domicile, ou à votre retour au domicile. L'Assisteur prend en charge le coût de cette prestation par période dont la durée est déterminée en fonction des besoins évalués.

En tout état de cause, l'intervention de l'aide ménagère est limitée à un maximum de 30 h réparties sur une période de 1 mois.

Par dérogation aux clauses générales, l'aide ménagère à domicile peut être accordée en cas d'hospitalisation pour chimiothérapie, radiothérapie et ceci même si l'intervention est programmée et si la durée d'hospitalisation est inférieure à deux jours.

Vous ne savez à qui confier la garde de vos animaux de compagnie.

Si aucune personne parmi vos proches ne peut s'en occuper, L'Assisteur organise et prend en charge **le transport et/ou l'hébergement des animaux à jours de leurs vaccinations** vivant à votre domicile (pendant 1 mois maximum).

Vous voulez adresser un message à votre famille.

En cas de nécessité, L'Assisteur se charge de **transmettre des messages urgents**.

Maternité

En cas de séjour de plus de 8 jours en maternité, la mère, participant ou conjointe du participant, bénéficie des prestations **d'aide ménagère et de prise en charge des enfants de moins de 15 ans**.

Vous êtes immobilisé chez vous plus de 5 jours

Vous bénéficiez, dès le 1^{er} jour de l'ensemble des prestations énumérées ci-dessus.

VOS ENFANTS SONT MALADES

En cas d'immobilisation de plus de 2 jours de vos enfants malades à domicile, si vous et votre conjoint travaillez et n'avez trouvé personne pour les garder.

L'Assisteur organise et prend en charge dès le premier jour de l'événement :

- **le déplacement aller/retour en France métropolitaine d'un proche**, à leur chevet, en taxi, train 1^{re} classe ou avion classe économique,
- **la garde des enfants**, dans l'hypothèse où aucune solution n'a été trouvée (jusqu'à 30 heures, réparties sur un mois selon la situation).

Ces garanties ne jouent que si vous et votre conjoint avez épuisé vos droits à congés pour la garde des enfants malades.

Si, à la suite d'un accident ou d'une maladie imprévue, votre enfant est immobilisé au domicile pour une durée de plus de 2 semaines.

L'Assisteur organise et prend en charge :

- Son **soutien pédagogique** jusqu'à sa reprise des cours : il s'agit de cours particuliers donnés au domicile de l'enfant, jusqu'à 3 heures par jour de classe (en fonction du niveau des études), hors vacances scolaires. Cette garantie s'applique pendant l'année scolaire en cours, pour les enfants du primaire et du secondaire.

UN DÉCÈS SURVIENT

En cas de décès de l'un des bénéficiaires, les garanties Malakoff Médéric Assistance sont applicables immédiatement :

- **Prise en charge des enfants, des ascendants**
- **Aide-ménagère**
- **Garde des animaux domestiques**
- **Transmission des messages urgents**

L'Assisteur peut apporter toutes les informations utiles aux proches vivant au domicile (dispositions à prendre, démarches relatives aux dons d'organes, à la crémation, à la succession,...).

VOUS RECHERCHEZ DES INFORMATIONS VOUS AVEZ DES DÉMARCHES À ACCOMPLIR

Dans le cadre de ses prestations complémentaires, l'Assisteur vous assure le bénéfice de conseils, d'informations ou la prise en charge de certaines démarches, lorsqu'aucune personne de votre entourage n'est en mesure de vous rendre ces services.

Vous recherchez un médecin ou une infirmière.

- En cas d'absence ou d'indisponibilité de votre médecin traitant, et dès lors que l'événement ne relève pas de l'urgence, l'Assisteur peut vous aider à rechercher un médecin. De même, l'Assisteur peut, sur prescription médicale, vous aider à rechercher une infirmière.

Il est tard, les cabinets et officines sont fermés.

- L'Assisteur vous aide dans la recherche d'intervenants paramédicaux.

Vous ne pouvez pas vous déplacer pour aller chercher vos médicaments.

- Parmi vos proches, personne ne peut vous rendre ce service. L'Assisteur se charge de les rechercher à la pharmacie la plus proche de votre domicile et de vous les faire livrer (le prix des médicaments restant à votre charge).

Vous avez besoin d'une ambulance.

- En dehors des urgences, l'Assisteur organise sur prescription médicale, votre transport aller/retour entre votre domicile et l'établissement médical adapté de votre choix et proche de chez vous (les frais de transport restant à votre charge).

Vous souhaitez avoir des conseils médicaux.

- En l'absence de votre médecin traitant et hors urgence médicale, des conseils médicaux, liés à un accident ou à une maladie, peuvent vous être donnés par téléphone par les médecins de l'Assisteur. Cependant, ces conseils ne peuvent, en aucun cas, être considérés comme des consultations médicales.

Vous avez des démarches administratives et sociales à accomplir.

- À la suite d'une maladie ou d'un accident corporel, et sur simple appel téléphonique de votre domicile, l'Assisteur s'efforce de vous orienter vers les services appropriés, ou de rechercher et communiquer les informations concernant les services suivants :
 - organismes sociaux : ouverture des droits et prestations (remboursement des frais médicaux et hospitaliers, indemnités journalières, rentes et pensions d'invalidité),
 - démarches auprès de l'employeur,
 - caisses d'allocations familiales,
 - aide sociale,
 - aides aux handicapés.

Ce service est à votre disposition du lundi au vendredi de 9 h à 18 h en dehors des jours fériés.

IMPORTANT

L'Assisteur n'a pas vocation à remplacer la solidarité naturelle de la structure familiale, ni à se substituer aux interventions des services publics et aux prestations dues par les organismes sociaux et les employeurs.

L'application des garanties est appréciée par l'Assisteur, pour ce qui concerne leur durée et leur montant de prise en charge, en fonction de la nature et de la gravité de l'événement ainsi que de la gêne et du préjudice qu'il occasionne.

L'Assisteur ne participe pas, après coup, aux dépenses engagées de votre propre initiative.

Dans le cadre des prestations offertes, l'Assisteur pourra éventuellement être amené à vous demander certains justificatifs (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation de l'employeur...).

Tous déplacements prévus dans les différentes prestations s'effectuent, sauf précisions contraires, par train (1^{re} classe) ou, si besoin, par avion (classe économique).

Dans le cadre de Malakoff Médéric Assistance, votre domicile s'entend du lieu habituel de résidence, principale ou secondaire, situé en France métropolitaine et dans la principauté de Monaco.

Les prestations garanties sont résiliées ou suspendues de plein droit dès lors que votre affiliation au Régime de prévoyance de Malakoff Médéric Prévoyance est résiliée ou suspendue.

TOUS LES SERVICES À DOMICILE

Aide ménagère

Jusqu'à 30 h réparties sur un mois

Présence d'un proche

Organisation et prise en charge en France métropolitaine d'un déplacement A/R, et si besoin, de son hébergement (2 nuits max + pdj) à concurrence de 92 € TTC pour l'ensemble

Garde d'un ascendant à charge ou vivant au domicile

Venue d'un proche (A/R en France métropolitaine) ou transfert de l'ascendant chez un proche (A/R en France métropolitaine) ou garde à domicile dans la limite de 30 h sur un mois

Garde des enfants de - de 16 ans

Venue d'un proche (A/R en France métropolitaine) ou transfert chez un proche (A/R en France métropolitaine) ou garde à domicile dans la limite de 30 h sur un mois ou transfert et garde chez une assistante maternelle dans la limite de 30 h sur un mois

Garde des petits-enfants - de 16 ans

Venue d'un des parents (A/R en France métropolitaine) ou transfert de l'enfant chez un des parents (A/R en France métropolitaine) ou garde à domicile dans la limite de 30 h sur un mois

Transfert des enfants

A/R en France métropolitaine + adulte accompagnant.

En cas d'indisponibilité d'un accompagnateur, prise en charge par un prestataire conventionné

Conduite des enfants à l'école

2 fois par jour dans la limite de 5 jours répartis sur un mois

Garde des animaux

Transfert et/ou hébergement des animaux à jour de leurs vaccins (1 mois maximum)

	Hospitalisation - de 2 jours	Hospitalisation + de 2 jours	Immobilisation au domicile + de 5 jours	Maternité Hospitalisation + de 8 jours	Maladie enfants Immobilisation + de 2 jours	Chimio Radio	Décès
		✓	✓	✓		✓	✓
		✓	✓		✓		
	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓	Prise en charge des enfants de moins de 15 ans	✓	✓	✓
	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓	✓			
		✓	✓				✓

TOUS LES SERVICES À DOMICILE

	Hospitalisation - de 2 jours
<p>Soutien pédagogique Au-delà de 2 semaines d'immobilisation : 3 h par jour de classe, hors vacances</p>	
<p>Livraison des médicaments Vous ne pouvez vous déplacer Malakoff Médéric Assistance se charge d'aller chercher vos médicaments et de vous les faire livrer (le prix des médicaments restant à votre charge)</p>	✓
<p>Recherche téléphonique d'intervenants médicaux Aide dans la recherche d'un médecin et sur prescription médicale d'une infirmière. S'il est tard, possibilité d'une aide dans la recherche d'intervenants paramédicaux</p>	✓
<p>Transmission des messages urgents</p>	
<p>Ambulance Sur prescription médicale, malakoff médéric Assistance organise votre transfert A/R entre votre domicile et l'établissement médical adapté de votre choix et proche de votre domicile (les frais de transport restent à votre charge)</p>	✓
<p>Conseils médicaux En l'absence de votre médecin traitant et hors urgence, des conseils médicaux peuvent être donnés par téléphone par les médecins de malakoff médéric Assistance</p>	✓
<p>Démarches administratives et sociales Sur simple appel téléphonique, malakoff médéric Assistance vous oriente vers les services appropriés, ou recherche et communique les informations concernant : organismes sociaux, démarches auprès de l'employeur, CAF, aide sociale, aides aux handicapés (pendant les jours ouvrés)</p>	✓

Hospitalisation + de 2 jours	Immobilisation au domicile + de 5 jours	Maternité Hospitalisation + de 8 jours	Maladie enfants Immobilisation + de 2 jours	Chimio Radio	Décès
			✓		
			✓		
✓	✓		✓	✓	
✓	✓		✓	✓	✓
✓	✓		✓	✓	
✓	✓		✓	✓	
✓	✓		✓	✓	

Ces garanties sont assurées par Auxia Assistance.

Pour votre demande de remboursement consécutive à une prestation entrant dans le cadre de la convention d'Auxia Assistance et après accord de l'assurance, la facture du prestataire doit être adressée exclusivement à :



AUXIA ASSISTANCE

Entreprise régie par le Code des assurances

SA au capital entièrement libéré de 480 000 €

351 733 761 RCS Paris

29 rue Cardinet 75858 Paris cedex 17

www.auxia.com

En cas d'urgence, votre premier réflexe doit être d'appeler les services de secours, auxquels Auxia Assistance n'a pas vocation à se substituer.

Pompiers	18
Depuis un mobile	112
SAMU	15
Police	17



malakoff médéric

PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

Siège social 21 rue Laffitte 75009 Paris - malakoffmederic.com

**Carte détachable
à conserver sur vous**



Carte d'assistance

**MALAKOFF MÉDÉRIC
ASSISTANCE**

N° Indigo 0 825 347 348

0,15 € la minute

24 h/24 - 7 jours/7

Carte détachable à conserver sur vous



malakoff médéric

VOTRE N° D'IDENTIFICATION : 75 37 34

Pompiers

18

depuis un mobile

112

SAMU

15

Police

17

Gardez toujours cette carte sur vous.